

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 4 – juillet 2020

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« Lors de la COMEX du 6 juillet, Mme Hélène Sandragné, présidente du Conseil départemental et présidente du GIP / MDPH a chaleureusement remercié les équipes de la MDPH du travail réalisé notamment pendant le confinement mais aussi tout au long de l'année 2019. Elle a apprécié tous les résultats obtenus qui sont repris dans le Rapport d'activité de la MDPH au titre de 2019 et dont vous trouverez quelques extraits dans cette Lettre.

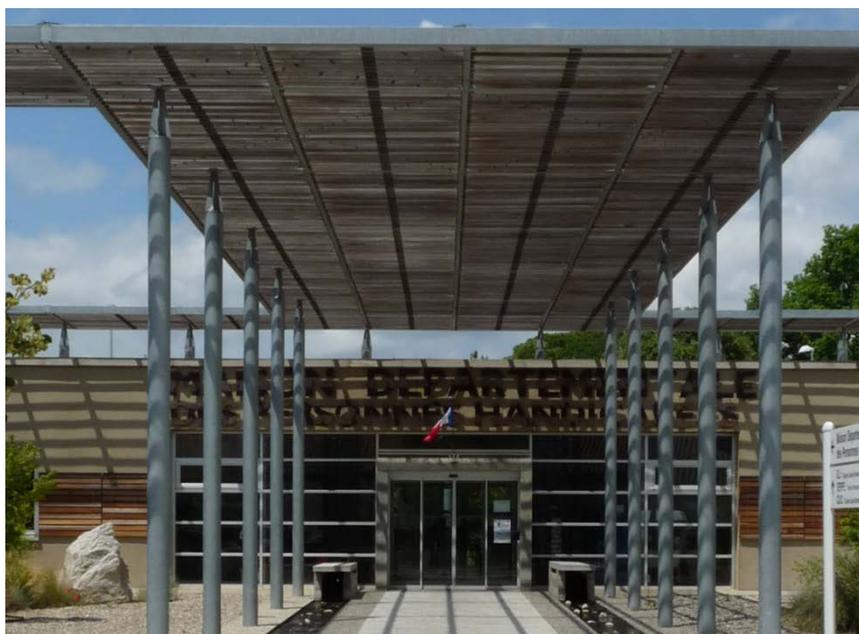
Je joins mes remerciements aux siens, à vous tous : agents et chefs de service ! Beau travail !!!

De même, j'ai le plaisir de vous annoncer l'élection de Mme Françoise Navarro-Estalle au poste de Présidente de la CDAPH. Vous la rencontrerez bientôt lors d'une réunion d'équipe à la rentrée. M. Sidobre a également été élu 1er Vice-Président de la CDAPH, et Mme Delannoy 2ème Vice-Présidente.

Vivement la rentrée que nous puissions à nouveau nous réunir en présentiel !

En attendant, je souhaite de bonnes vacances à ceux qui partent : profitez bien et reposez-vous !
Et bon courage à ceux qui restent : votre tour viendra !

Prenez bien soin de vous !»



Sommaire :

Extraits du rapport d'activité 2019 :

- Chiffres-clefs
- Service AGD
- Service EMS
- Service AG

Nouvelle composition de la
COMEX et de la CDAPH

Extraits du rapport d'activité 2019

CHIFFRES- CLEFS

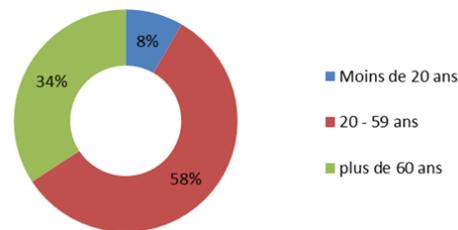
10,7 % des audois ont, au moins, un droit ouvert à la MDPH.

Ce chiffre est en augmentation constante depuis 2017 (9,53 %), 2018 (10,2 %), 2019 (6,4 %).

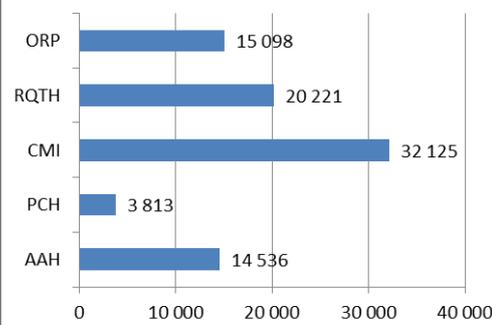
33 personnes pour 1 000 habitants ont déposé au moins une demande (28 en 2018 et 30 en 2017).

On remarque une diminution de la population des moins de 20 ans (-2,5%), ainsi que de la tranche d'âge des 20/59 ans (-2,8%) et une augmentation des plus de 60 ans (+12,7%) : on assiste donc à un certain vieillissement.

Répartition du nombre de droits par tranche d'âge au 31/12/2018



Nombre de PH ayant un droit en cours par produit: AAH-PCH-CMI-RQTH-ORP au 31/12/2019



12 126 personnes ont déposé au moins une demande en 2019 (soit +17,1 % par rapport à 2018).

En moyenne, une personne a déposé 2,93 demandes.

14 424 personnes ont fait l'objet d'au moins une décision ou avis en 2019 (11 680 en 2018).

4 627 demandes d'Allocations Adultes Handicapés, soit 386 demandes déposées par mois en moyenne, et 3 334 accords (soit 72%, en légère diminution par rapport à 2018 : 77%).

350 demandes de PCH enfants en forte augmentation (233 en 2018), dont 173 accords (soit 49,43%, en baisse depuis 2018 : 60%)

2 902 demandes de PCH adultes en forte augmentation (2 544 en 2018), dont 1 493 accords (soit 51,44%, en baisse depuis 2018 : 69%)

Le nombre global de demandes de PCH est proportionnellement plus important qu'au plan national : 9,15% des demandes dans l'Aude, pour 7% en moyenne en France.

FOCUS PCH

les droits ouverts à la PCH représentent un montant de 2 478 992 euros (en forte augmentation depuis 2018 : 1 452 861 euros).

841 aides humaines ventilés à 43,65% en prestataire, 1,45% en mandataire, 8,45% en emploi direct et 47,95% en aidant familial.

Le montant moyen d'un plan d'aide est de 1 512 euros (en hausse par rapport à 2018 : 843 euros).

274 aides techniques : le montant moyen d'un plan d'aide est de 1 926 euros (855 euros en 2018).

87 aides à l'aménagement du logement

113 surcoûts au transport

193 charges spécifiques

93 charges exceptionnelles

Pas d'aide animalière

Les délais de traitement des dossiers en 2019 sont de 2,7 mois !



Extraits du rapport d'activité 2019

SERVICE ACCUEIL GESTION DES DROITS

Accueil Physique

11 960 personnes ont été accueillies, soit une moyenne mensuelle de 1 000 personnes. Les missions des agents sont recentrées sur l'accompagnement à la complétude du dossier.

Accueil téléphonique

31 807 appels téléphoniques, soit une moyenne mensuelle de 2 650 appels.
Diminution du nombre d'appels non répondus qui représentent 8,7 % du total des appels.

Au total, on comptabilise 107 331 **contacts** : une forte augmentation due à la comptabilisation des connexions des usagers au portail web usagers.

Les 2 600 **courriers et mails** reçus en moyenne chaque mois, sont traités entre J+1 et J+15 au plus.



Les nouveautés en 2019 :

- Un enrichissement des tâches de l'accueil
- L'actualisation de la Charte et du référentiel d'accueil, de la fiche de poste des agents d'accueil et du guide des procédures
- Le déploiement du nouveau SI MDPH (sept 2019)
- L'adaptation de l'organisation du service à la mise en place du nouveau formulaire et du SI MDPH.
- Le déploiement du nouveau CERFA de demande le 1er mai 2019.
- La création d'un tableau de suivi qui permet de présenter l'activité mensuelle globale du service.

Dans chacun des 3 secteurs (accueil, instruction/programmation et secrétaires de CDA), un **référent** a été nommé dans l'objectif de respecter l'équité de réponses à l'usager et les délais réglementaires :

- en veillant à l'**harmonisation des procédures**, des pratiques et au suivi de l'activité le cas échéant
- en identifiant **la personne ressource** pour chaque question. C'est utile à la fois en interne dans le service AGD mais aussi pour les autres services de la MDPH.

Fin 2018, une modification d'organisation a été opérée au sein du service AGD afin de **fluidifier** davantage **le circuit du dossier** avant transmission au service évaluation.

Extraits du rapport d'activité 2019

SERVICE EVALUATION MÉDICO-SOCIALE

L'évaluation a également été améliorée avec :

- la prise en compte du nouveau CERFA de demande (mai 2019) et tout le travail mené autour de l'appropriation d'une nouvelle façon de prendre en compte les besoins des personnes à travers des demandes génériques et de l'expression par les PH de leurs besoins, et non plus de produits cochés : mise en œuvre d'une réunion transverse hebdomadaire des agents AGD, AG et EMS

- la formalisation et l'actualisation de procédures, du pré-tri et de la pré-évaluation, au regard du déploiement du nouveau SI MDPH et du nouveau CERFA de demande

- la mise en place de nouvelles Equipes Pluridisciplinaires spécifiques, dont celle dédiée au Service Public de l'Emploi : 134 dossiers traités en EP SPE

- la structuration de l'organisation des EP de 1er niveau (enfants/adultes), 2ième niveau (PCH adultes, PCH enfants, SPE, 16/25 ans, situations

complexes), et de 3ième niveau (EP Scolarité) : la participation des RIP dès l'évaluation de 1er niveau a permis de réduire les délais d'évaluation

- la poursuite de l'organisation de la transversalité avec le service AGD et AG

- la rationalisation de l'organisation, notamment pour l'évaluation des PCH

- la systématisation de la présentation Déficiences Incapacités et Retentissements en CDAPH, et la prise en compte régulière des retours faits par les membres de la CDAPH

- la montée en charge des MISPE, en lien avec le travail de grande proximité avec les ESAT : 99, en augmentation par rapport à 2018 (66)

- l'accent mis sur une pluridisciplinarité toujours plus grande, un enjeu majeur de l'évaluation : 273 demi-journées d'EP se sont tenues en 2019, tous partenaires confondus, dont 162 avec l'éducation nationale.



RECOURS

RAPO/recours gracieux : 2.19% des décisions font l'objet d'un RAPO

Contentieux : 73 en 2019, soit 0,3% des décisions font l'objet d'un recours contentieux.

Le taux de confirmation est en hausse et s'explique notamment par une gestion plus efficace des dossiers, en deçà du délai décisionnel légal, et par la prise en compte de la jurisprudence du tribunal.

En terme d'accords par produit pour les adultes :

AAH : 45 dossiers, 93.3 % de confirmation.

PCH : 5 dossiers, 80% de confirmation.

Pour les enfants, les accords pour les allocations sont de 63% et pour la scolarité de 53%.

Conciliations : 51 en 2019, qui proposent soit un maintien de la décision initiale à hauteur de 41%, soit un accord direct (4%), soit une nouvelle évaluation (51%).

La CDAPH a fait le choix de suivre systématiquement l'avis du conciliateur.

Extraits du rapport d'activité 2019

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LA RAT

- réunion de 55 Groupes Opérationnels de Synthèse (GOS), pour 55 personnes, associant systématiquement les usagers, les partenaires concernés et des membres de la CDAPH

- utilisation du logiciel **Via Trajectoire** à destination des ESMS, et qui a pour objectif le suivi des orientations de la CDAPH : au 31/12/2019, 100% des ESMS audois ont démarré l'utilisation de **Via Trajectoire**. La MDPH sera l'un des pilotes pour la Région du lancement du Portail Usagers de **Via Trajectoire** à l'automne 2020.

- structuration de la cellule dédiée à l'organisation des GOS/PAG et formalisation de nouveaux outils

- partenariat accentué avec les financeurs (CD et ARS), l'éducation nationale, les associations gestionnaires d'ESMS, les ESAT, les SESSAD, les SAVS et les SAMSAH, notamment par la réunion des trois commissions d'admission (IME, ITEP, Adultes) créées en 2018, en vue de partager les listes d'attente et les situations à prioriser.

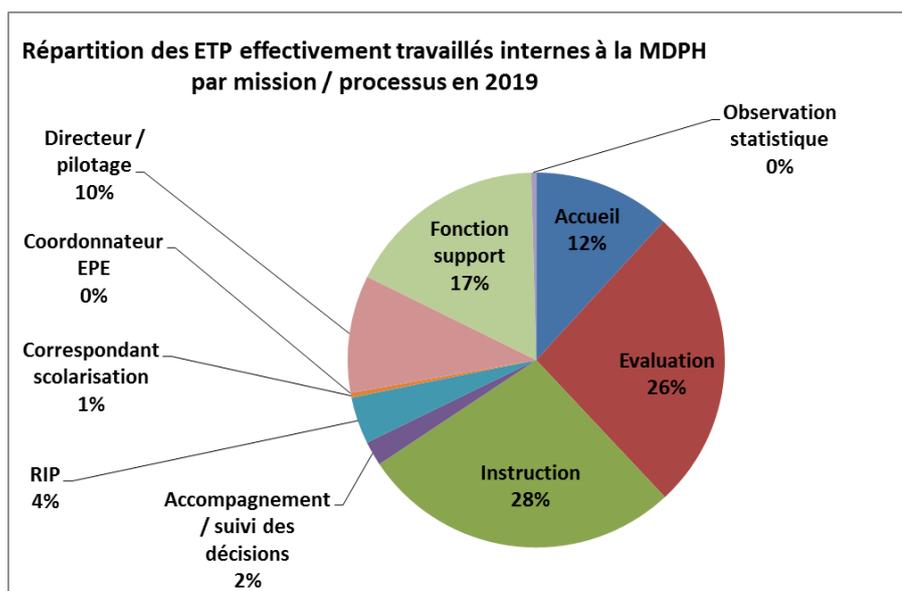
Les agents de la MDPH :

une équipe pluridisciplinaire, 14 métiers différents, des agents mis à disposition du GIP/MDPH.

39.4 ETP, dont 4 vacataires médecins (pour 1.7 ETP) mis à disposition par le Conseil départemental et 3 agents en parcours d'immersion (1,9 ETP).

2 ETP mis à disposition par l'Etat

10 ETP mis à disposition par quatre associations (APAJH ; AFDAIM ; Espoir de l'Aude et USSAP) sur financement Etat et Conseil départemental



LE SI MDPH

Le 17 janvier 2019, une réunion de lancement est organisée au sein de la MDPH en présence de la CNSA.

4 journées ont été dédiées aux mois de février et mars à une présentation du nouveau paramétrage de lodas tel que labellisé par la CNSA par le fournisseur de logiciel (GFI), à l'équipe projet, en présentiel à la MDPH.

La CNSA accompagne la MDPH de l'Aude tout au long du déploiement du nouveau SIH via des points de suivi opérationnels téléphoniques bi-mensuel et des webconférences mensuelles sur l'avancement national du projet et des points thématiques.

Dans le même temps la MDPH a déployé au 1er mai la mise en service du nouveau cerfa de demande.

Le Comité de Pilotage du projet réuni le 10 juillet a dû définir un périmètre de déploiement restreint afin de ne pas porter préjudice en termes de qualité et de délais au traitement des demandes des usagers

Le déploiement du nouveau SI/MDPH s'est ainsi réalisé en 2 temps :

- Le 16 septembre : mise en production du nouvel outil hors PCH
- Le 16 décembre : mise en production de la PCH.

Extraits du rapport d'activité 2019

ACTIONS EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES



Le 11 mars, la journée sur les droits des femmes en situation de handicap a réuni plus de 250 personnes.

La MDPH a poursuivi le travail avec ses partenaires tout au long de 2019, notamment :

Avec l'éducation nationale pour anticiper la rentrée 2019/20 et les rentrées à venir, en lien également avec le service transports du Département ; et des groupes de travail visant à améliorer la connaissance des missions de chacun (ITEP, EN, ASE, PJJ), notamment autour des missions des AESH.

Autour du déploiement de la RAT : rédaction de l'additif au diagnostic territorial évolutif (analyse des besoins des personnes, repérés au regard de l'axe 1 et portée à connaissance des financeurs de projets innovants) et réunions des trois commissions d'admission (IME, ITEP et Adultes avec les ESMS, l'éducation nationale et les financeurs, en vue de partager les priorités d'admission et les listes d'attente ; avec les familles d'enfants avec autisme afin de prévenir la déscolarisation ou y remédier.

Avec le Département et la CAF, travail sur le nouveau SI, les circuits AAH/AEEH, et le déploiement du volet de la PCH.

La MDPH a contribué au bilan du Schéma Unique et au travail préparatoire au nouveau Schéma des Solidarités du Département.

En lien avec les CMS, travail sur le projet d'élargir la présence territoriale de la MDPH.

Avec le SPE et l'ARS, dans le cadre du Dispositif d'Emploi Accompagné : amélioration de la fluidification des parcours d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Avec l'USSAP-ASM : création du deuxième PCPE dans l'Aude, après le PCPE Autisme.

Avec les ESAT : poursuite de la montée en charge de la MISPE et des modalités de travail nouvelles, de plus grande proximité.

Avec les SESSAD, les SAVS et les SAMSAH : repérage des différents fonctionnements et organisation de réunions visant à l'harmonisation des pratiques avec l'objectif d'une fluidification des parcours.

Avec l'ARS, le Département et les ESMS : modalités de travail autour des suites du dispositif Via Trajectoire et du SI MDPH.

Avec les partenaires du secteur enfance : réflexion autour du Dispositif Intégré ITEP qui s'est matérialisée par la signature de la convention régionale.

Les 9 Points Infos Actualités MDPH ont eu pour thématique en 2019, la présentation et l'appropriation du nouveau CERFA de demande auprès de la MDPH.

11 ESMS ont participé au 5ème concours annuel pour la carte de vœux de la MDPH.



NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMEX

Mme H  l  ne Sandrag   ayant   t     lue Pr  sidente du D  partement de l'Aude le 2 juillet, elle pr  sident le GIP/MDPH et donc la COMEX.



Intervention de Mme H  L  NE SANDRAG  , pr  sidente du D  partement de l'Aude et du GIP/MDPH : [cliquez ici](#)

Son portrait : [cliquez ici](#)

NOUVELLE COMPOSITION DE LA CDAPH

Mme Fran  oise NAVARRO ESTALLE, repr  sentant le D  partement, a   t     lue    la pr  sidence de la CDAPH, le 6 juillet.

M. Bernard SIDOBRE, repr  sentant la FNATH, a   t     lu au poste de 1^{er} vice-pr  sident.

Mme Paulette DELANNOY, repr  sentant APF France Handicap, a   t     lue en tant que 2^{  me} vice-pr  sidente.



Mme Fran  oise
NAVARRO ESTALLE

Pr  sidente de la CDAPH

MDPH de l'AUDE

18 RUE DU MOULIN DE LA SEIGNE
11 855 CARCASSONNE CEDEX 9

T  L  PHONE 0800 77 77 32

E-MAIL :

mdph@aude.fr